

Subventions aux associations à caractère médico-social - 1^{ère} répartition

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la 15^{ème} Commission, le Conseil Municipal est invité à approuver la répartition suivante :

Associations	Somme attribuée en 1989	Somme proposée en 1990
Association Prévention Pollution Atmosphérique (APPA)	11 000 F	11 000 F
Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme	10 000 F	11 000 F
Comité Départemental d'Éducation pour la Santé du Doubs	5 000 F	5 000 F
La Croix Bleue	2 200 F	2 500 F
Joie et Santé	1 000 F	2 000 F
Croix d'Or du Doubs	8 000 F	8 000 F
Paralysés de France	5 000 F	5 000 F
Association Française contre les Myopathies	2 000 F	2 000 F
JALMAV (Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie)	1 500 F	2 000 F
Transhépate	1 500 F	1 500 F
Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs	9 500 F	9 500 F
Croix Rouge	5 000 F	5 000 F
Comité d'Hygiène et de Santé Bucco-dentaire du Doubs	1 500 F	2 000 F
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité	19 000 F	17 000 F
Comité de l'Enfance du Doubs (à titre exceptionnel)	0 F	1 000 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

En cas d'accord, la dépense totale soit 84 500 F, sera couverte à l'aide des crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant, chapitre 955.9 article 657 code service 50000.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas vu l'un des associations de lutte contre l'alcoolisme qui est « Vie Libre ». Est-ce qu'elle existe toujours Monsieur l'Adjoint ? Je m'en suis occupé à une certaine époque. J'ai vu qu'il y avait « Joie et Santé », « Croix Bleue », « Croix d'Or ».

M. HIRSCH : Monsieur le Maire, nous avons instruit les dossiers qui nous étaient soumis, et nous n'avons pas exercé de discrimination entre les associations.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien, donc il n'y a pas eu de demande de Vie Libre ?

M. HIRSCH : Pas pour le moment.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Parfait. Merci.

M. NACHIN : Je voudrais savoir ce qu'est l'Association « Comité de l'Enfance du Doubs » ?

M. HIRSCH : A ma connaissance, c'est une association gérée par le Professeur RAFFI du Service de Pédiatrie, mais je ne saisis pas très bien le sens de votre question.

M. NACHIN : Je demandais simplement une information. Votre réponse me suffit.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : L'information est donnée, elle lui suffit, il ne faut pas en rajouter (rires).

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.